

La Convention et la Terreur - Jean le Bon à la bataille de Poitiers - Histoire de France n°33 et 83.

Numéro d'inventaire : 1979.18200.21

Auteur(s) : Gustave Ducoudray

Type de document : couverture de cahier

Éditeur : Hachette et Cie (Paris)

Imprimeur : Gauthier-Villars, Paris

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1890 (vers)

Description : Gravure n&b sur papier fin jaune.

Mesures : hauteur : 460 mm ; largeur : 360 mm

Notes : Deux couvertures de cahiers imprimées sur la même feuille. A/ Recto, une gravure non signée, représentant Marie-Antoinette au tribunal révolutionnaire. Verso: texte de G. Ducoudray sur la Convention et la Terreur (Histoire de France n°83). B/ Recto, une gravure non signée représentant Jean le Bon fait prisonnier à Poitiers. Verso: texte de G. Ducoudray sur Jean le Bon à la bataille de Poitiers (Histoire de France n°33).

Mots-clés : Protège-cahiers, couvertures de cahiers

Histoire et mythologie

Filière : Élémentaire

Niveau : non précisée

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 4

Mention d'illustration

ill.

LXXXIII. — LA CONVENTION. — LA TERREUR

La Convention, la troisième Assemblée depuis 1789, se réunit le 21 septembre 1792. Elle abolit la royauté, proclama la République, mais en réalité n'arriva, sous ce nom qu'elle rendit redoutable, une cruelle tyrannie.

Elle instruisit le procès du roi. Malouet, âgé de soixante-deux ans, s'offrit pour servir de conseil au roi qu'il avait servi et aidé les vœux Tronchet et de Séze. Louis XVI, touché de ce dévouement, lui dit : « Votre sacrifice est d'autant plus généreux que vous exposez votre vie et que vous ne sauvez pas la mienne. » Hélier malheureux de haines accumulées depuis des siècles, Louis XVI fut condamné à mort, malgré l'éloquente défense de l'avocat de Séze. « Je cherche au vœu des juges, s'écria-t-il avec véhémence, et je ne vois que des accusateurs. » La mort ne fut votée qu'à une très-faible majorité. Louis, qui dans sa prison du Temple avait gardé la plus saine raison, monta avec calme et dignité sur l'échafaud dressé sur la place Louis XV, devenue place de la Révolution, et au jourd'hui place de la Concorde (21 janvier 1793). Son fils, Louis XVII, mourut à l'âge de dix ans, en 1795, victime des odieux traitements auxquels il fut en butte dans sa prison.

La mort de Louis XVI indigna les rois de l'Europe qui se coalisèrent contre la Révolution. La Vendée, la Bretagne, où la noblesse était aimée, le cherché vint, la foi profonde, se trouvèrent.

Engagée dans la lutte au dedans et au dehors, la Convention déploya une énergie farouche. Tandis qu'elle lançait une frénésie guerrière armée, elle institua un tribunal révolutionnaire pour accélérer les condamnations et mettait hors la loi tous les suspects.

La Convention se déchira elle-même, guberna le jour de la populace qui assiege l'Assemblée du 31 mai au 2 juin, elle proscrivit les députés qui voulaient modérer la Révolution : on les appelait les Girondins, parce que les chefs de ce parti étaient les députés de la Gironde. Marat, l'homme le plus sanguinaire qu'on eût encore vu et qui demandait sans cesse de nouveaux supplices, fut assassiné par une jeune fille de Paris, Charlotte Corday. Sixante-dix départements se soulevèrent et la France n'était pas encore été livrée à une guerre civile.

Le pouvoir, en ce péril extrême, passa à un comité de la Convention, dit comité de Salut public, qui fut d'accord avec les exultés de la Commune parisiennne et donna bientôt son influence de Robespierre. Le tribunal révolutionnaire devint impitoyable. Le général Custine, pour avoir été malheureux, fut traîné à l'échafaud. La reine Marie-Antoinette comparut à son tour devant l'indigne tribunal. Elle y vint en robe de deuil. Parfois, comme échappant à la triste réalité, elle laissait courir ses doigts sur les bras de son fauteuil ainsi que sur un fort-piano. Fouchier-Tuille donna lecture de l'acte d'accusation, long tissu de déclamations, de calomnies même les plus infâmes. Ouverts le 15 octobre, les débats furent continués sans interruption jusqu'à onze heures du soir, après le 15 à onze heures du matin. Ils se terminèrent le 16 à cinq heures du matin. Malgré l'éloquence de ses défenseurs Chauveau-Lagarde et Tronçon-Ducoudray, qui s'élevèrent un quart d'heure pour préparer leur plaidoyer, Marie-Antoinette fut condamnée à mort.

On ne voulut point différer son exécution ; on ne la ramena point dans sa prison, mais dans la salle réservée aux condamnés, où elle écrivit une lettre touchante à la sœur de Louis XVI, Madame Elisabeth, qui ne devait pas tarder aussi à la suivre. La reine fut conduite au supplice dans la charrette ordinaire sous le feu des insultes de la populace et n'en garda pas moins jusqu'au dernier moment un calme majestueux. Vingt-deux Girondins, parmi lesquels des orateurs du plus grand talent, prirent ensuite. M^{re} Roland, femme d'un ancien ministre, et du parti de la Gironde, s'écria sur l'échafaud, en saluant une statue de la liberté : « O liberté, que de crimes on commet en ton nom ! » Le d^e Philippe d'Orléans, qui s'était rallié à la Révolution et avait voté la mort de Louis XVI, n'échappa point lui-même au supplice. Bailly, un des savants renommés du temps, le vénérable président de l'Assemblée constituante, le premier maire de Paris, fut exécuté au Champ-de-Mars et traîné au supplice par une populace furieuse qui fit démonter et reconstruire sur un autre emplacement l'échafaud. Bailly, sous une pluie de novembre, dut assister à ce travail. « Tu trembles, lui dit un de ces forcenés. — Non, répondit Bailly, j'ai froid. »

G. DECOUDRAY.

Paris — Ing. Gauthier-Villars, 55, quai des Grands-Augustins.

CADRE

appartenant à



B. et C^e, Paris. LA CONVENTION. — LA TERREUR. Hist. de Fr. — N^o 82.

LXXXIII. — JEAN LE BON A LA BATAILLE DE POITIERS

Malgré une peste effroyable qui désola l'Europe dans les dernières années du règne désastreux de Philippe VI, la guerre avec les Anglais recommença sous son fils Jean II, dit le Bon. Ce prince était également un chevalier brillant et téméraire, et, sous son règne, les malheurs de la France furent épouvantables.

Dix ans après la journée de Crécy, le fils du roi anglais Édouard III, le prince de Galles, surnommé le Prince Noir à cause de son armure, était venu piller le Languedoc, l'Auvergne, le Limousin et s'avancant vers la Loire. Le roi Jean marcha à sa rencontre, l'attaqua près de Poitiers et, comme il disposait de forces bien supérieures, le bloqua.

Le prince de Galles s'était retranché, comme son père à Crécy, sur une colline ; mais, pressé par la famine, il négocia. Il offrit de rendre ses conquêtes et ses prisonniers. Jean exigea qu'il se rendit prisonnier lui-même avec cent chevaliers ; en réalité il espérait prendre sa revanche de Crécy. Muni sur un destrier blanc, le roi s'avança de rang en rang et le courage de ses hommes d'armes par quelques paroles où se peignait toute sa confiance.

« Entre vous, disait-il, quand vous êtes à Paris, à Chartres, à Rouen, à Orléans, vous menaciez les Anglais et vous souhaitiez vous trouver, le basinet en tête, devant eux. Ory êtes-vous ? Je vous les montre. »

Mais, emporté par son ardeur, Jean négligea les plus sages avis et engagea la bataille précipitamment. Le premier corps s'avança, sans être soutenu, dans un chemin creux, seule route qui menait aux Anglais : les archers, postés à droite et à gauche, le criblèrent de flèches et le mirent en déroute. Le second corps arriva trop tard et fut culbuté à son tour. « La bataille est à nous ! » dit un des meilleurs capitaines anglais, Jean Chandos, au prince de Galles : « Chevauchez avant, adressez-vous devant notre adversaire le roi de France, car de ce côté est tout le fort de la bataille. Je sais que par vaillance il ne fera point et demeurera s'il plaît à Dieu et à saint Georges. » Ces paroles éperouvèrent et firent le prince qu'il dit tout haut : « Jean, alors, allez, vous ne me verrez pas aujourd'hui retourner, mais chevaucher toujours avant. » Et fondant à bride abattue, avec toutes les forces anglaises, sur le troisième corps français, il le dispersa.

Restait la division du roi Jean, et cette magistrale

troupe, pleine de résolution, parut intimidée un moment le prince de Galles. Mais le roi Jean a cru bien faire en imitant mal les Anglais, il a commandé à ses chevaliers de mettre pied à terre, les Anglais s'élançant, au contraire, de toute vitesse de leurs chevaux. Les seigneurs, revêtus d'armures de fer, n'étaient pas hommes à soutenir longtemps un combat à pied. L'infanterie anglaise, plus agile, arriva à son tour. Les Français furent rompus. Le roi Jean avait à côté de lui son plus jeune fils, Philippe, il veut l'éloigner. L'enfant obéit d'abord et monta à cheval, mais il revint presque aussitôt, et, ne pouvant frapper comme son père, il s'abattit derrière lui en criant : « Père, gardez-vous à droite ! père, gardez-vous à gauche ! » Jean, dominé de sa haute taille les combattants, finit le vide autour de lui avec sa lourde hache. Les ennemis tombés sont remplacés par d'autres, et leur nombre grossit. Le chevalier qui porte l'oriflamme, Geoffroy de Charney est renversé et de ses mains crispées par la mort serre toujours l'étendard royal. Les Anglais crient à Jean : « Rendez-vous, rendez-vous ! » Jean ne veut rien entendre. Mais il voit son fils Philippe blessé et comprend enfin qu'il faut céder. « A qui me rendez-vous ? » dit-il. « C'est moi, cousin le prince de Galles ! » — Sire, répond un chevalier, il n'est pas ici, mais rendez-vous à moi, je vous mènerai vers lui. — Qui êtes-vous ? — dit le Roi. — Sire, je suis Denis de Mortagne, un chevalier d'Artois, mais je suis le roi d'Angleterre, parce que je ne puis demeurer au royaume de France et que j'y ai perdu tout mon bien. — Alors je me rends à vous, dit Jean, et il tendit la main. La nuit grand-pressée et grand tiré autour du roi, car chacun s'efforçait de crier : « Je l'ai pris, je l'ai pris ! » Le roi leur disait : « Seigneurs, ne me parlez pas ainsi et mon fils aussi devra le prince mon cousin et ne vous querrez plus ensemble au sujet de ma prise, car je suis sire et grand assez pour faire riche chacun de vous. » Le prince de Galles accueillit avec respect son prisonnier et tint à honneur de le servir lui-même à table, essayant de le consoler en vantant sa brillante valeur. Mais Jean n'en était pas moins captif : une foule de comtes et de barons furent, avec lui, emmenés en Angleterre. Onze mille Français restèrent sur le champ de bataille.

G. DECOUDRAY.

Paris — Ing. Gauthier-Villars, 55, quai des Grands-Augustins.

CADRE

appartenant à



B. et C^e, Paris. JEAN LE BON A LA BATAILLE DE POITIERS. Hist. de Fr. — N^o 23.